Cinquante-huitième année. - N ° 57 A Jeudi 21 mars 2024

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2143

06 – ALPES-MARITIMES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NICE

Extrait de jugement

Date : 12 mars 2024.
Jugement d'interdiction de gérer.
843 017 948 RCS Nice.
MM.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Activité : commerce de gros alimentaire (commerce Interentreprises ou non) comprenant notamment l'import et l'export de tous produits alimentaires, boissons, et tout article se rattachant à la gastronomie, en gros en semi-gros et en détail..
Adresse : 1, rue de Longchamps, 06000 Nice.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L.653-8 du code de commerce à l'encontre de M Manuel MANGO pour une durée de 10 ans.